

La charte de qualité

**Nous éleveurs qui sommes hébergés et recommandés par le site
www.bergerallemand.com nous engageons**

- à être titulaire d'un affixe et de ce fait à satisfaire aux conditions requises pour la Société Centrale Canine et la Fédération Cynologique Internationale
- à inscrire la totalité de notre production au Livre des Origines Françaises
- à ne pas produire plus de 3 races différentes
- à ne pas alimenter les animaleries et à ne pas être coutumier de la revente de chiots provenant d'autres élevages
- à suivre les programmes d'éradication des tares dictés par la Société du Chien de Berger Allemand
- à pourvoir à la meilleure socialisation des chiots pour garantir des caractères équilibrés
- à n'utiliser que des reproducteurs ayant obtenu un qualificatif supérieur en exposition canine ou lors de l'examen de confirmation (Excellent ou Très Bon) pour veiller à une bonne qualité de nos produits
- à présenter aux visiteurs, l'ensemble des chiens de l'élevage et aux éventuels acquéreurs, tous les chiots disponibles ou à réserver à présenter père et mère de la portée s'ils sont visibles à l'élevage ou le cas échéant à fournir une photo
- à ne jamais inciter un acquéreur à prendre un chien qui visiblement ne lui conviendrait pas (chien de travail pour expo et inversement) mais plutôt à le rediriger vers un confrère
- à consentir une réduction sur le prix de vente pour un chien non confirmable et
- à mentionner le défaut sur l'attestation de vente (exception faite pour les chiots
- à poils longs dont le prix est fixé par l'offre et la demande)
- à ne jamais chercher à dissimuler un défaut à l'acquéreur ou à omettre volontairement de lui signaler surtout s'il n'est pas en mesure de le constater seul
- à toujours mentionner l'usage prévu sur l'attestation de vente et de ce fait à fournir le chien le mieux adapté à cet usage
- à respecter la réglementation concernant les vices rédhibitoires et les défauts cachés et notamment à proposer un échange ou un remboursement partiel en contrepartie
- à fournir tous les documents de vente tels que l'attestation de vente, le carnet de santé, la carte de tatouage, le certificat de naissance (dès que possible) et des CONSEILS D'ELEVAGE (alimentation, vermifuges...)
- à présenter régulièrement notre production en exposition canine (élevages dits de beauté) ou en concours d'utilisation (élevages dits de travail) afin de prouver notre participation à l'amélioration de la race
- à respecter la fourchette des prix habituellement pratiqués
- à toujours réserver le meilleur accueil aux personnes nous contactant

**afin de vous permettre de venir chez nous en toute confiance pour y
choisir votre Berger Allemand**